



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Inde

Question écrite n° 54751

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Inde. Amnesty International, dans un rapport d'avril 2000, fait état de violations perpétrées à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme : détentions préventives arbitraires de manifestants pacifiques, recours à la torture et aux mauvais traitements, menaces, harcèlement, disparitions, voire exécutions extrajudiciaires. Elle lui demande quelle est la position du Gouvernement sur cette situation contraire à la déclaration des défenseurs des droits de l'homme, adoptée en décembre 1998 par l'assemblée générale des Nations Unies.

Texte de la réponse

A Londres, le 26 avril 2000, Amnesty International a rendu public son rapport sur la situation des défenseurs des droits humains en Inde. Ce rapport, tout en reconnaissant le soutien apporté par ce pays aux actions des défenseurs des droits humains, déplore toutefois que ces derniers soient parfois victimes d'actes de violence et de persécutions insuffisamment réprimés, au mépris des garanties que leur accordent la loi indienne et la déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (dite « déclaration des défenseurs de droits de l'homme ») adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 1998. Comme vous le savez, le ministre des affaires étrangères saisi toutes les occasions qu'offre le dialogue confiant que la France entretient avec l'Inde pour inciter les autorités de ce pays à se conformer, malgré la situation troublée que connaissent certains Etats et la difficulté de la lutte contre la grande pauvreté, à la tradition démocratique dont cette nation s'honore et à respecter les droits civils et politiques et les libertés fondamentales. Le rapport d'Amnesty International, qui a retenu toute l'attention des autorités françaises, et qui confirme que la situation des droits de l'homme en Inde demeure sur certains points préoccupante malgré les initiatives prises par ce pays dans ce domaine, ne peut que renforcer la conviction du Gouvernement de la nécessité de poursuivre une telle politique.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54751

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6780

Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 417